

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2022 sous le numéro de dépôt 2912



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TARASCON
PV DEPOT N° 2912 DU 11 JUIL. 2022

Société d'Économie Mixte des Saintes-Maries-de-la-Mer
Au capital de 628 000 Euros
Ayant son siège Avenue Théodore AUBANEL – 13460 SAINTES MARIES DE LA MER
RCS 328579214 Tarascon

PROCES - VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
du 29 mars 2022

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué par la Présidente Directrice Générale.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 15h30, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Vérification du quorum et nomination du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 Février 2022
- 3) Nomination du Directeur Général Délégué
- 4) Questions diverses
- 5) Pouvoirs pour formalités

Les administrateurs suivants sont présents :

Pour la Commune :

Mme Christelle AILLET, M. Patrick PAC, M. Jean-Pierre ALENGRIN, M. Stéphan BEDOT, M. Éric VICENTE, M. François BELMONTE, M. Marc LELONG.

Pour l'Office de Tourisme :

M. Jérôme FERTON

Pour le Crédit Agricole :

M. Olivier TREVIN

AC

E-V

SB

Les administrateurs suivants sont représentés :

Pour la Caisse d'Épargne :

M. Laurent HERNANDEZ ayant donné pouvoir à Mr Éric VICENTE

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Sophie Miranda DA SILVA ayant donné pouvoir à Mme la Présidente

Les administrateurs suivants sont excusés :

Pour la Lyonnaise de Banque (censeur) :

M. Eric FUMET

Assistent également à la séance :

Commissaire aux Comptes,
Mme Dominique OLLIVIER

Pour le Comité Social Économique
Mme Pascale SARTORI
M. Patrice BEC

M. Nicolas FORTUIT, Directeur de la SEMIS

Mme Christelle AILLET ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs et déroule l'ordre du jour.

1) Vérification du Quorum et nomination du secrétaire de séance

Après examen de la feuille de présence, Madame Christelle AILLET déclare que le quorum est atteint et que la réunion du conseil d'administration peut valablement se tenir.

Madame Christelle AILLET propose de nommer M. Éric VICENTE comme secrétaire de séance, qui l'accepte.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve cette délibération.

AL

2

E.V

SB

2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 Février 2022

Ce procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3) Nomination du Directeur Général Délégué

Par délibération du Conseil d'Administration du 15 mars 2021, le mode de gestion moniste a été retenu.

Par délibération du Conseil d'Administration du 15 mars 2021, Mme Christelle AILLET a été nommée Présidente Directrice Générale de la SEMIS.

En application des articles 22.5 et 23 des statuts, la Présidente Directrice Générale propose au conseil d'Administration de nommer Monsieur Nicolas FORTUIT en tant que Directeur Général Délégué de la SEMIS pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 22.5 des statuts, le Directeur Général Délégué est investi des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, à savoir des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans les limites de son objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

En contrepartie de ses fonctions et responsabilité lié à son mandat social, considérant qu'il dispose d'un contrat de travail, Monsieur Nicolas FORTUIT ne percevra aucune indemnité.

Le Directeur Général Délégué a droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements exposés dans l'intérêt social, sur justification et dans les conditions compatibles avec les règles de déductibilité fiscale.

Le Directeur Général Délégué est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve cette délibération.

4) Questions diverses

Aucune question diverse.

5) Pouvoirs pour formalités

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'en effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve cette délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidente Directrice Générale remercie les administrateurs et les invités de leur présence et lève la séance à 15h36.

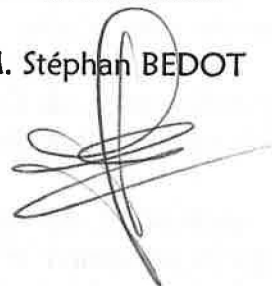
La Présidente Directrice Générale,

Mme Christelle AILLET



Un Administrateur

M. Stéphan BEDOT



Le Secrétaire

M. Éric VICENTE

